



Pose des CP avec horaire hebdo moyen de 35h sur 2 semaines consécutives

Par **Melibmt**, le 19/02/2021 à 15:44

Bonjour,

Dans mon entreprise, nous avons le droit à 30 jours ouvrés de CP (non je ne me trompes pas c'est bien celà), soit 6 semaines de CP par an.

Actuellement, je suis à 35h sur 5 jours (du lundi au vendredi) => concernant mes CP je pose donc 6 fois 5 jours ouvrés dans l'année.

J'ai décidé de changer mon option de planning et donc j'ai choisi un horaire hebdo moyen de 35h sur 2 semaines : 1 semaine à 32h puis une semaine à 38h => je suis donc toujours à temps complet (et non à [temps partiel](#)) mais réparti différemment sur 2 semaines et j'ai donc choisi le mercredi en repos.

Si je souhaite poser une semaine de vacance, du lundi au vendredi, sachant que celà tombe une semaine où je ne travaille pas le mercredi, celà va me décompter 4 ou 5 jours de CP ?

Donc si je pose 3 semaines en été, les mercredis où je ne travaille pas seront ils décomptés également ?

De plus, toujours une semaine où je ne travaille pas le mercredi, si j'ai besoin en plus de mon mardi par exemple, celà va également compte 2 jours de CP ou juste 1 ?

Merci pour vos réponses et bonne journée,

Par **P.M.**, le 19/02/2021 à 16:03

Bonjour,

Vous êtes sûr que vous disposez de 6 semaines de congés payés car habituellement les salariés qui acquièrent 2,5 jours par mois de travail ce sont des jours ouvrables ce qui fait 5 semaines de 6 jours ouvrables...

Mais dans votre exemple, une semaine de congés devrait faire 5 jours de décompté peu importe que cette semaine là vous ne travaillez pas le mercredi (comme pour les temps partiels)...

Par **Melibmt**, le 19/02/2021 à 16:32

Je vous remercie pour votre réponse.

Oui, je suis sûre, cela fait parti de nos avantages...

Et si je pose juste la mardi, le mercredi va être décompté aussi du coup ?

Merci beaucoup

Bonne journée,

Par **P.M.**, le **19/02/2021** à **17:00**

Apparemment, l'employeur vous laisse poser des congés payés alors que c'est lui qui devrait en fixer les dates en respectant certaines règles...

Normalement, effectivement, tous les jours ouvrés dans l'entreprise devraient être décomptés mais j'ignore ce qui serait fait...